

### Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employé-e-s et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), du 24 mars 1995;

vu l'article 200 du Code de procédure civile (CPC), du 19 décembre 2008;

vu les articles 34 et 35 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employé-e-s des secteurs privé et public;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête:*

**Article premier** Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employé-e-s et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière d'égalité entre femmes et hommes, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2026 :

#### *Représentantes et représentants des employeurs du secteur privé:*

- Régine De Bosset, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Josiane Jacot, Felco SA
- Marie-Thérèse Kohler Fiorellino, association patronale des industries de l'Arc-horloger (APIAH)
- Florian Nemeti, Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- François Matile, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
- Mikaël Zennaro, VNV SA

#### *Représentantes et représentants des employé-e-s du secteur privé:*

- Céline Dupraz, syndicat UNIA
- Joachim Padilla, Société des employés de commerce La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel
- David Taillard, syndicat UNIA
- Catherine Laubscher, syndicat UNIA

- Alexandre Martins, syndicat UNIA
- Camille Chardon, syndicat SYNA

*Représentantes et représentants des employeurs du secteur public:*

- Claudine Stähli-Wolf, association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA)
- Sandra Schneider, office d'exécution des sanctions et de probation
- Anna Biamonte, Organisation d'aide et de soins à domicile du Canton de Neuchâtel (NOMAD)
- Thierry Gonzàlez, service des ressources humaines de l'État
- Pierre Geissbühler, Ville de Neuchâtel
- Marc-Olivier Perrudet, Commune de Milvignes

*Représentantes et représentants des employé-e-s du secteur public:*

- Fabienne Mesnier, office de la politique familiale et de l'égalité
- Tiffany Montandon, Société des Magistrats, Fonctionnaires et employés de l'État de Neuchâtel
- Nathalie Marillier, syndicat des Gendarmes et des Agents de détention Neuchâtelois
- Mathieu Girard, syndicat du service public neuchâtelois
- Grégoire Simon-Vermot, service de la sécurité civile et militaire
- Pierre-Alain Porret, syndicat autonome des enseignants neuchâtelois

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le 11 novembre 2020

Au nom du Conseil d'État:

*La présidente,*  
M. MAIRE-HEFTI

*La chancelière,*  
S. DESPLAND